

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

22, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 586 Prix de l'abonnement : 40 francs (38 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2. Juillet 2015

« Quand la langue en usage général n'est plus que du *globish*, en l'occurrence du *global english*, il n'y a plus ni invention, ni goût, ni jugement, il n'y a tout simplement plus de langue. »

(Barbara Cassin)

« Keylogger »

Anglicisme désignant un dispositif conçu pour enregistrer la succession des frappes effectuées par un utilisateur sur un clavier.

Cette opération peut être un acte de malveillance qui opère à l'insu de l'utilisateur et permet, par exemple, de connaître son mot de passe.

Mot de passe francophone : *enregistreur de frappe*.

(*Défense du français*, N° 586, juillet 2015)

Nirvana

Mot sanskrit signifiant « extinction » (1844). Dans le bouddhisme : extinction des désirs humains ; délivrance de tous les désirs et de tous les maux qui marque la béatitude à laquelle atteint, au terme de ses existences successives, l'âme qui s'abîme dans l'universel.

Par extension : état de délivrance affective et intellectuelle obtenu par le renoncement au vouloir vivre. Etat de sérénité suprême.

On rencontre les graphies, licites, *nirvāna* et *nirvāna*, mais l'adoption par la plupart des dictionnaires usuels permet une francisation simplificatrice : *nirvana*.

(*Défense du français*, N° 586, juillet 2015)

Panel

Mot emprunté (XX^e s.), par l'intermédiaire de l'anglais, à l'ancien français *panel* « parchemin, rôle », puis « liste des jurés » et « le jury lui-même ».

Ce terme désigne un échantillon de population destiné à être interrogé à intervalles réguliers pour des enquêtes, des sondages. Groupe de spécialistes réuni pour débattre d'une question donnée et en dégager une présentation d'ensemble.

En français et au choix : *échantillon*, *comité*, *commission d'enquête*, *groupe d'experts*, *examineurs*, *groupe-témoin*, *table ronde*, etc.

Recomm. de l'Académie : Ne doit être employé qu'en parlant de sondage d'opinion.

(*Défense du français*, N° 586, juillet 2015)

Pogrom, pogrome

Les deux graphies sont admises. Ce mot est emprunté (1903) au russe *pogrom* désignant, sous le régime tsariste, un mouvement populaire antisémite accompagné de pillages et de massacres. Le mot est dérivé du verbe *gromit* « tonner, gronder ». Il a pris par extension (1926) le sens de soulèvement meurtrier avec pillage suscité par le racisme.

Éviter les graphies fautives « progrome / pogromme » calquées sur « programme ».

(*Défense du français*, N° 586, juillet 2015)

Quiproquo

Ce mot est la forme soudée de *quid pro quo* (1370), locution empruntée au latin médiéval signifiant « quelque chose pour quelque chose (d'autre) ».

Il désigne une méprise qui fait qu'on prend une personne ou une chose pour une autre ; situation qui en résulte. Au théâtre : situation dramatique reposant sur une méprise (personne ou chose) particulièrement utilisée dans la comédie d'intrigue.

Il est d'usage d'accorder au pluriel des *quiproquos*. Toutefois le Petit Robert donne une citation de Diderot où le mot a été laissé invariable par cet auteur : « *Il y a les quiproquo d'amour, les quiproquo d'amitié, les quiproquo de politique.* »

Litré remarque : « Des quiproquo, selon le Dictionnaire de l'Académie ; mais on pourrait regarder le mot comme français et écrire des quiproquos. »

C'est l'usage qui prévaut actuellement.

(*Défense du français*, N° 586, juillet 2015)

« Racket »

Cet américanisme vient du français « raquette » et a connu des revers de fortune. Il signifiait d'abord « tapage, boucan, vacarme ». *To make a racket* « faire du tapage ». Le mot a pris par la suite le sens de *procédé malhonnête, trafic, puis pratique criminelle et frauduleuse, extorsion de fonds par intimidation ou violence, chantage, spoliation, rapine, arnaque, escroquerie, rançonnement*.

En bradant ces termes français au profit d'un anglicisme, c'est la langue française qui est victime de spoliation.

(*Défense du français*, N° 586, juillet 2015)